

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Commune d'Arcachon, Création d'un forage pour l'arrosage des espaces verts Boulevard du Général Leclerc

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
14°)	Prélèvement d'eau souterraine

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation d'un nouveau forage captant la nappe miocène pour l'arrosage des espaces vert du boulevard Général Leclerc et des trois giratoire qu'il comprend (place Verdun, place Roosevelt et place des Compagnons de la Libération).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est un pompage techniquement capable de pomper 30 à 40 m³/h sous la pression de service de 8 bars en tête de puits. Il n'est pas prévu de pomper en continu car l'équipement complet d'arrosage au goutte à goutte comprend une centrale météo, des capteurs d'humidité dans le sol afin d'actionner le système d'arrosage lorsque cela est strictement nécessaire. De plus, la gestion du pompage se fait en outre de manière individualisée par ilot végétalisé pour faire des économies d'eau.

Suite à la synthèse géologique et hydrogéologique, réalisée par Geopal Ingénierie et Conseil, il a été retenu le programme de recherche en eau s'adressant aux niveaux du Miocène moyen, à l'instar du forage du parc de Mauresque mis en place à l'automne 2017. Ce forage atteindra une profondeur d'environ 125 m, et captera un aquifère contenant une nappe captive de bonne qualité et dont l'équilibre quantitatif est non déficitaire, les volumes actuellement prélevés étant bien inférieurs aux Volumes Maximums Prélevables Objectifs (VMPO).

Afin de limiter l'impact d'un local technique sur le paysage du boulevard, il est envisagé d'intégrer le forage au droit du kiosque à vélo.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les prescriptions de réalisation des sondages, forages, créations de puits ou d'ouvrages souterrains seront respectées.

Le forage envisagé sera constitué d'une section de 273 mm de 0 à 70m, d'une section de 216 mm de 70 à 120 m et d'une crépine de 114 mm en PVC captant les niveaux du Miocène inférieur. La cote de base sera définie par l'examen des cuttings en cours de foration pour définir la cote d'arrêt.

La technique de base retenue est le forage avec la méthode Rotary à circulation de boue, permettant la tenue des terrains non cohérents recoupés sur la quasi-totalité de la hauteur du forage. L'isolement des niveaux quaternaires pliocènes et du Miocène moyen sera effectué par la mise en place de tubages pleins avec cimentation à l'extrados afin de ne pas créer de mélange d'aquifères à hauteur de l'ouvrage.

Il n'y aura pas de rejet vers le réseau hydrographique ou vers la surface du sol en cours de foration. Un ensemble de bacs à boue permettra de gérer la gestion et la circulation de ces matériaux.

Un pompage d'essai de 4 heures (paliers) + 24 heures (longue durée) produira des eaux d'exhaure qui devront être canalisées hors du chantier par des conduites souples, pour regagner le réseau pluvial local (après l'accord du gestionnaire).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le pompage sera saisonnier et dépendra du besoin des plantes.

Le forage sera dimensionné pour un pompage techniquement capable de pomper 30 à 40 m³/h sous la pression de service de 8 bars en tête de puits, mais son utilisation ne sera pas continue et alimentera un système d'arrosage économe et optimisant l'apport d'eau (goutte à goutte et pilotage précis de l'arrosage).

Le suivi et l'entretien ultérieur de l'ouvrage seront à la charge des services techniques de la Ville d'Arcachon qui réalisera des contrôles réguliers du matériel et des aménagements.

Les équipements sont prévus pour garantir la qualité des eaux avec des tubages et cimentations visant à empêcher les communications entre nappes, et la tête de puits sera équipée d'un capot cadénassé évitant l'intrusion d'eaux de surface.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de déclaration Loi sur l'eau, rubrique 1.1.1.0 pour la phase travaux

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Forage profond de 125 m (cf dossier de déclaration fourni)	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Ville d'Arcachon
Boulevard du Général Leclerc
parcelle section AK n°683

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 09' 53 "O Lat. 44° 39' 32 "N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Arcachon est intégrée à ces zone au titre de l'aquifère « Oligène à l'ouest de la Garonne (230) », avec une cote de référence à -225 NGF. Le forage en projet dont la cote minimale de -120 m NGF reste supérieure à la cote de référence pour la commune. Il n'est donc pas soumis au régime des ZRE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- FR7200679 Bassin d'Arcachon et Cap Ferret à 500 m - FR7212018 Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin à 500 m - FR7200702 Forêts dunaires de La Teste de Buch à 970 m Le projet n'aura aucune incidence sur ces zones Natura 2000 car la nappe capté n'est pas en lien avec ces milieux.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le forage sera à 120 m de la limite du périmètre de protection adapté du Monument au morts d'Arcachon.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La nappe d'eau capté sera la masse d'eau souterraine de niveau 4 : calcaires et faluns de l'Aquitainien – Burdigalien (Miocène captif du littoral nord Aquitain) FRFG 103.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les prélèvements sont compatibles avec le SAGE des Nappes profondes de la Gironde qui intègre cet aquifère.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura pas d'influence négative sur les espaces littoraux, aucun rejet n'étant généré vers ces milieux. De plus, l'aquifère capté, majoritairement captif, est sans interaction avec le milieu naturel du bassin d'Arcachon. Les vulnérabilités de ces deux sites Natura 2000, à savoir la qualité de l'eau (pollutions agricoles et urbaines), à l'artificialisation des berges et de la côte, la tranquillité des espaces de nidification, la dégradation des habitats, et l'ensablement, ne sont pas affectés par le projet de forage dans l'aquifère miocénique.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage sera isolé des horizons supérieurs par cimentation à l'extrados et la tête de puits sera équipé d'un capot cadernassé interdisant la pénétration des eaux superficielles dans le forage.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Un autre captage de la ville d'Arcachon est présent à 500m et capte également la nappe du Miocène. En revanche les débits captés restent largement inférieurs au volumes Maximums Prélevable Objectifs pour cet aquifères. Les études réalisées par Geopal indiquent que les cônes de rabattement de ces nappes dus aux prélèvements n'interféreront pas.

Ces deux captages sont compatibles entres eux, et vis à vis du SAGE des Nappes Profondes de la Gironde.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Ces éléments sont présentés dans le dossier de déclaration du forage fourni.

Les règles de l'art pour la réalisation des ouvrages soumis à déclaration sont définies dans l'arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux sondages, forages, créations de puits ou d'ouvrages souterrains soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L 214-6 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature.

Les différents objectifs en matière de protection et préservation des ressources en eau ainsi arrêtés seront bien entendus respectés dans le cadre de ce projet.

Les équipements sont prévus pour garantir la qualité des eaux avec des tubages et cimentations visant à empêcher les communications entre nappes, et la tête de puits sera équipée d'un capot cadénassé évitant l'intrusion d'eaux de surface.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de forage du boulevard du Général Leclerc est fortement similaire au forage du parc Mauresque, dont l'arrêté préfectoral du 6 juin 2017 établit qu'il n'est pas soumis à étude d'impact.

Le projet de forage du boulevard du Général Leclerc n'impliquant pas d'incidence sur son environnement, il n'apparaît pas nécessaire qu'il fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier de déclaration Loi sur l'eau réalisé en Octobre 2017. rapport GEOPAL 17 GIR 29 (étude de faisabilité pour le forage).

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Arcahon

le,

20/11/17

Signature



The signature is a handwritten mark in black ink. The stamp is circular, blue, and contains the text 'MARIE D'ARCAHON' at the top and 'Grand Est' at the bottom, with a central emblem.

